



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Roumanie

Question écrite n° 16278

Texte de la question

Mme Michele Alliot-Marie appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les atteintes intolérables à la liberté qui existent aujourd'hui en Roumanie. Elle lui demande si, compte tenu des liens qui ont toujours prévalu entre le peuple français et le peuple roumain et à l'heure où la France a fêté le bicentenaire de la Révolution de 1789, réaffirmant à cette occasion son attachement aux droits de l'homme, il ne lui est pas possible de lancer un message de paix à l'attention de M Ceaucescu. Elle lui demande encore la nature des initiatives que le Gouvernement envisage de prendre pour prouver au peuple roumain que la France ne l'oublie pas.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la question des droits de l'homme, où qu'elle se trouve posée, revêt, aux yeux du Gouvernement français, une importance fondamentale. En cette année du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce qui se passe en Roumanie suscite, à juste titre, une vive émotion dans l'opinion publique : mesures de répression contre tous ceux qui émettent une opinion critique, destruction autoritaire d'habitations dans le cadre du plan de « systématisation » du territoire, pénuries alimentaires et d'énergie de plus en plus graves. La France, par la voix de ses plus hautes autorités, a exprimé publiquement à plusieurs reprises son inquiétude et sa réprobation devant de tels développements. Lors de la séance de clôture de la conférence de Paris sur la dimension humaine, le 23 juin dernier, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a demandé au nom de la France que cessent en Roumanie les graves violations des droits de l'homme. Devant l'aggravation de la situation et l'absence de réaction positive des autorités roumaines aux démarches effectuées auprès d'elles tant sur le plan bilatéral que dans le cadre des douze, le Gouvernement français a pris certaines mesures : suspension des contacts ministériels, report sine die de la commission mixte économique, appel en consultation de notre ambassadeur à Bucarest. De plus, la France et ses onze partenaires de la Communauté ont unanimement estimé que, dans les conditions actuelles, il n'était pas souhaitable qu'ils se fissent représenter par leurs ambassadeurs à Bucarest aux cérémonies marquant la fête nationale roumaine le 23 août. Le Gouvernement français maintient sa vigilance. Il continuera à agir auprès des autorités de Bucarest pour que cessent les violations des droits de l'homme en Roumanie et à exprimer la solidarité du peuple français avec le peuple roumain.

Données clés

Auteur : [Mme Alliot-Marie Michèle](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16278

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3334